

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Le jeudi 25 janvier 2018

Mairie du 7^e arrondissement, Paris

Sites concernés par la réunion

Esplanade des Invalides

Environ 110 personnes ont participé à la réunion publique.

Les élus et les services de la Ville de Paris et ses partenaires étaient présents à la tribune :

- Rachida DATI, Maire du 7e arrondissement
- René-François BERNARD, Adjoint au Maire du 7e délégué à l'urbanisme
- Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA
- Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris
- Nancy FERTIN, Responsable adjointe du bureau de la stratégie immobilière, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris
- Mélanie BALADIER, Cheffe de projet du site des Invalides, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris
- Stéphanie FUCHY, Responsable coopération et partenariats, SNCF

MOT D'ACCUEIL

Rachida DATI

Maire du 7^e arrondissement

Madame le Maire se réjouit de la présence des habitants en grand nombre qui témoigne de leur intérêt pour les projets structurants de l'arrondissement.

Madame DATI trouve qu'il est intéressant de valoriser les sous-sols notamment dans le 7^e arrondissement de Paris. En effet, l'emprise du projet présenté à cette réunion s'étend du Quai d'Orsay jusqu'à la rue Fabert et au Commissariat. C'est un projet qui concernera tous les habitants.

Elle rappelle que la Mairie du 7eme et ses habitants se sont mobilisés pour éviter la fermeture de la rue de Varenne qui devait l'être pour des raisons de sécurité. Ces sujets font l'objet de nombreuses discussions avec les institutions, de la même manière, le projet de fête foraine a été abandonné grâce à l'intervention de la Mairie du 7eme et à ses habitants. En effet, la fête foraine devait être installée sur l'esplanade des Invalides, ce qui aurait pu poser des problèmes de sécurité.

Madame Dati indique que les intervenants de la réunion publique ne sont pas des promoteurs mais des personnes issues de l'administration qui écoutent les habitants et recensent leurs attentes. Elle prend l'exemple du Centre Culturel et Spirituel Russe qui a respecté la volonté des habitants.

Pour ce qui concerne le projet réinventer Paris, et le site des Invalides, Madame le Maire explique que le projet vise à valoriser le sous-sol. L'emprise est immense et plusieurs entités ont des propriétés en dessous de l'esplanade, dont la Ville de Paris. Cela rend le site complexe et un ajustement du calendrier a été nécessaire par rapport aux autres sites de cet appel à projet.

Elle précise qu'il y a un point de discussion concernant la fermeture du gymnase intégré dans ce périmètre inscrit dans l'appel à projet pour ce site. Elle rappelle que l'arrondissement manque d'équipements et demande le maintien d'un équipement sportif dans ce périmètre. Un argument mis en avant par la Ville de Paris est la création future d'un gymnase sur l'ilot Saint-Germain. La Maire du 7eme arrondissement considère que ce nouvel équipement ne permettra pas de résorber le déficit de l'arrondissement en matière d'équipement sportif. Elle précise enfin que le commissariat reste en place.

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS REINVENTER PARIS

Adeline CHAMBE

Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA

Adeline Chambe remercie Madame Dati pour l'accueil de cette réunion d'échanges et excuse l'absence de Jean-Louis Missika. Elle explique que Réinventer Paris 2 fait suite aux appels à projets Réinventer Paris 1 et Réinventer la Seine. Le principe est de louer ou de vendre des sites à des équipes pluridisciplinaires sur la base d'un projet le plus innovant possible au service des Parisiennes et Parisiens.

Le site des Invalides est complexe et présente de nombreuses contraintes. C'est la raison pour laquelle le calendrier a été ajusté pour le site. Ce site est emblématique par sa grande emprise en sous-sol, qui est le thème de Réinventer Paris 2, et par son **caractère patrimonial**, compte tenu de la situation en site classé. Ainsi, les équipes devront prendre en compte ces deux dimensions dans leur projet.

Adeline Chambe précise que cette réunion d'échanges est organisée en étroite collaboration avec la mairie d'arrondissement et permet de **recueillir les avis et les attentes des habitants** afin qu'ils puissent être transmis, via la Dataroom aux porteurs de projet. Elle indique qu'un **registre électronique est disponible sur le site de l'appel à projets** tout au long de la procédure afin de permettre aux habitants de pouvoir s'exprimer sur ce sujet.

Concernant le gymnase, une attention particulière sera portée aux projets qui incluront un volet sportif dans leur programmation.

Isabelle FABRE

Chef de projet Réinventer Paris, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris

Isabelle Fabre précise que l'objectif de l'appel à projet, pour la Ville de Paris et ses partenaires, est de vendre, de louer ou de permettre une occupation temporaire du site sur la base d'un projet innovant. C'est donc bien le **projet innovant qui conditionne le transfert**. Les équipes travaillent sur leurs projets depuis le mois de novembre 2017 sur la base d'un dossier d'information et pourront déposer leur **manifestation d'intérêt le 7 mars prochain**. Ainsi, aucun projet n'est connu à ce jour.

Le jury se réunira une première fois pour retenir quatre finalistes maximum à l'issue de la phase du dépôt des manifestations d'intérêt. Le comité de sélection sera formé de représentants de la Ville et de la Mairie d'arrondissement, de partenaires de la Ville et d'experts techniques. La deuxième réunion du jury devrait avoir lieu à l'automne 2018 pour retenir un lauréat.

Isabelle Fabre explique qu'en l'absence d'un projet satisfaisant, le site peut être retiré de l'appel à projets. Le cahier des charges donné aux équipes est surtout technique et réglementaire. Elle rappelle que cet appel à projets est différent d'une commande publique en ce sens qu'il laisse une grande liberté programmatique aux candidats. Les équipes doivent faire preuve d'imagination pour présenter un projet innovant.

Le choix du projet par le jury se fait sur un certain nombre **de critères**. Au-delà de la qualité programmatique, du prix proposé, de la qualité patrimoniale et de la crédibilité du montage financier, 9 défis d'innovation **constituent également l'ADN de l'appel à projets**. Isabelle Fabre invite les participants à consulter ces défis présentés dans **le règlement de l'appel à projets disponible sur le site *reinventer.paris***.

L'innovation peut se trouver dans les types d'usage proposés et leur articulation, les matériaux utilisés, l'ouverture sur le quartier, etc. Elle précise également que le site est emblématique pour le thème de cette édition de Réinventer Paris grâce à son sous-sol. La manière de traiter cette dimension du site doit également être innovante et créative. Actuellement le site a une vocation servante et il n'est pas mis en valeur.



L'enjeu est de rendre ce site aux riverains et aux Parisiens **afin qu'ils puissent se l'approprier** et de proposer en sous-sol des usages attractifs et ouverts.

Les candidats déposeront le 7 mars une manifestation d'intérêt. Elle devra comprendre :

- Une présentation du projet en 10/12 pages (principales innovations,

- programmation, usages, traitement des sous-sols)
- Une présentation de l'équipe qui doit être pluridisciplinaire
- Un cadre juridico-financier pour une cession, une occupation temporaire et une location

PRESENTATION DU SITE

« Esplanade des Invalides »

Nancy FERTIN, Responsable adjointe du bureau de la stratégie immobilière, Direction de l'Urbanisme Mairie de Paris

Mélanie BALADIER, Cheffe de projet pour le site Invalides, Direction de l'Urbanisme, Mairie de Paris

Nancy Fertin explique que le site « Esplanade des Invalides » est particulièrement remarquable par la perspective de l'Hôtel des Invalides, sa position dans Paris et son modèle d'urbanisme. Il est également remarquable par son histoire et par son volume puisque le périmètre de l'appel à projets comprend 1,4 hectares dans le sous-sol de l'esplanade. Dans ce périmètre, 1,1 hectares sont propriété de la Ville de Paris et 0,3 hectares sont propriété de la SNCF.

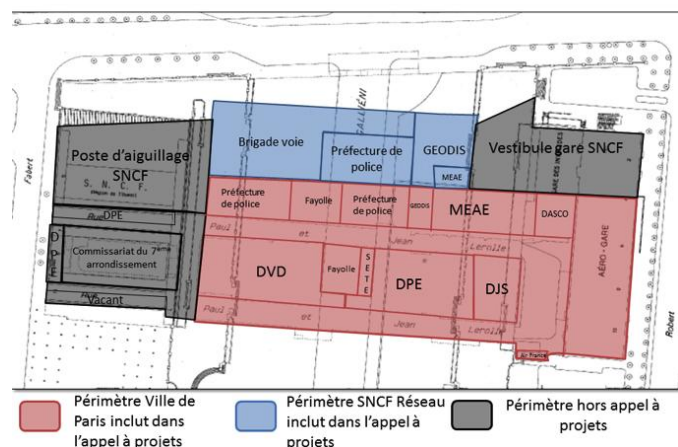
L'objectif du projet serait une ouverture au public de ces espaces exceptionnels à travers de nouveaux usages attractifs.

Mélanie Baladier présente l'historique de la dalle des Invalides qui date de la fin du 19^e siècle. Dans le cadre de l'Exposition universelle de 1900, l'État avait décidé la création d'une gare supplémentaire dans Paris afin de prolonger la ligne Moulineaux – Versailles. Le projet de la gare retenu comportait beaucoup d'installations en souterrain afin de préserver la perspective de l'Hôtel des Invalides et la création d'un bâtiment qui est aujourd'hui l'Aérogare Air France. Les installations de cette gare ont été d'abord cédées à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest puis transférées à la SNCF en 1937. L'Aérogare des Invalides a été transférée à la Ville de Paris en 1948 et une convention d'occupation a été signée avec Air France en 2004. Elle est valable jusqu'en 2022.

Nancy Fertin ajoute des informations sur l'occupation actuelle du site et présente les différentes occupations dans le périmètre de l'appel à projet. Elle explique que **ces espaces ont aujourd'hui une fonction servante** : un espace tri, un espace affecté aux locaux d'entretien de la Voirie (espace de stockage), divers équipements et une salle de sport de 360m², à proximité de l'aérogare qui représente 3800 m².

Elle précise que **l'espace tri sera maintenu dans ce périmètre** bien localisé par rapport à son rayon de

desserte. Néanmoins, les candidats sont libres de proposer un redéploiement de cet espace au sein du site. Les espaces d'entretien de voirie seront relocalisés hors du périmètre, quant à la salle de sport et les vestiaires qui représentent au total 590 m², le Conseil de Paris a voté en septembre dernier la création d'un gymnase et d'une salle de sport de 1700 m² sur l'îlot Saint Germain, à proximité du site.



Concernant les usages maintenus, un redéploiement des fonctions est attendu afin de permettre la création d'espaces culturels, sportifs ou de loisirs par exemple en conformité avec la réglementation urbaine applicable sur ce site. Ainsi, **le site a vocation à devenir un espace qualitatif au service des Parisiens.**

Stéphanie FUCHY

Responsable coopération et partenariats, SNCF

Stéphanie Fuchy présente le périmètre, propriété de la SNCF, et explique que ce périmètre choisi exclut le poste de commande à distance et le bâtiment voyageur et qu'une partie de l'emprise de l'appel à projets est actuellement occupée par la **brigade en charge de la maintenance du RER C**. Cette brigade a **vocation à rester** mais une optimisation de son occupation est recherchée afin d'élargir le périmètre disponible pour les candidats. Ainsi, au stade de la manifestation d'intérêt, un dossier sur les 3000 m² est demandé avec une réserve de 1400 m² pour le ferroviaire. La procédure de Réinventer Paris en deux phases permet à la SNCF de progresser et de mieux prendre en compte les attentes des habitants et des porteurs de projet.

Nancy Fertin rappelle que le principe de Réinventer Paris est de laisser aux équipes la **liberté de proposer une programmation innovante**. Ainsi, la programmation n'est pas faite par les pouvoirs publics. Elle précise que les usages sont libres **mais contraints par la réglementation urbaine** qui a veillé à ce que les usages soient le moins impactant possible pour le futur site et qu'ils correspondent à des activités de loisir, culturelles et de restauration.

QUESTIONS - REPONSES

Pour faciliter la lecture de ce compte-rendu, l'ensemble des questions et réponses exprimées pendant la réunion publique ont été regroupées et classées par thématique dans cette partie du document.

L'APPEL A PROJETS (règlement, calendrier, etc.)

« On a aucune idée du calendrier sinon la première échéance de mars 2018. Mais quelles sont les dates pour le chantier et le rendu final ? »

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, précise que l'objectif est qu'un **lauréat soit nommé à la fin de l'année 2018**. Le calendrier de réalisation est inconnu puisque les projets ne sont pas encore connus. Néanmoins, jusqu'au moment de la libération du site, qui ne peut pas avoir lieu avant 2022, il ne peut rien s'y passer. Ensuite, il conviendra de préparer l'acte foncier. Cela peut prendre du temps car ce sont des emprises complexes. La phase chantier sera dépendante du projet. La Ville de Paris sera attentive à la façon dont le chantier sera organisé.

« Peut-on avoir des précisions sur la composition du jury ? »

Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA, indique que celle-ci est très large. Il rassemble des élus de la Ville de Paris, notamment les adjoints concernés par les thématiques, le maire d'arrondissement, les différents groupes politiques de la Ville et des experts internationaux.

Madame la Maire précise que le jury a besoin d'experts puisque les élus ne sont pas des techniciens et ne peuvent pas prendre toutes les responsabilités sur les détails techniques. En fonction de la nature du projet, le collège sera différent. Elle prend l'exemple du Centre Culturel Orthodoxe où plusieurs collèges ont été consultés.

« *L'innovation est aujourd'hui la « tarte à la crème » des projets urbains aujourd'hui. Les critères d'innovation seront-ils à la hauteur de l'affichage ?* »

Madame la Maire invite les participants à regarder le projet du campus Sciences Po à l'Hôtel de l'Artillerie. Il est particulièrement innovant dans l'utilisation des nouvelles technologies, les effets de lumière, etc. et peut émerveiller.

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris explique qu'à travers cet appel à projets, c'est aux candidats d'être innovants. Dans les anciens appels à projets, les équipes l'ont particulièrement été et ont proposé des innovations notamment dans la manière dont les projets sont construits, la composition des équipes, l'articulation des usages, etc. Réinventer Paris vise précisément à transformer les façons de faire. Sur des sites d'une telle envergure les innovations peuvent être plus ambitieuses donc il y a beaucoup d'attentes.

« *Des visites sont-elles encore possibles ? Concernant l'inventaire du site, l'aspect patrimonial n'est pas complet puisqu'il semblerait qu'il manque un jardin. En vue des Jeux olympiques, l'aspect sportif sera-t-il examiné ? Le Gouverneur des Invalides a été consulté ? Le site a un potentiel à exploiter par exemple en vue d'un centre d'entraînement.* »

Madame la Maire précise que les militaires vont forcément donner leur avis puisque le futur projet les concerne directement. Elle explique que pour l'instant **les deux certitudes du projet sont le maintien du commissariat et du centre de tri**. Pour le reste, il y aura des propositions de la part des candidats qui feront éventuellement l'objet d'un consensus. C'est pourquoi le cahier des charges n'est pas très précis et laisse place libre à l'imagination des candidats. Madame la Maire assure les participants qu'elle prend évidemment en compte les intérêts des habitants puisque c'est son rôle en tant que Maire. De la même manière, elle s'oppose à tout ce qui peut nuire aux habitants ou porter atteinte à leur sécurité.

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, ajoute qu'il y a des visites organisées en ce moment sur le site. Des créneaux sont ouverts sur le site de l'appel à projets pour les visites.

« *Qui sera responsable de la propreté des sous-sols ? La propreté sera-t-elle intégrée dans la demande de financement ou ce sera à la Ville de Paris de s'en occuper ? Concernant la réglementation : les normes des vidanges sont-elles bien spécifiées de façon à ce que ne se pose pas par la suite le problème des odeurs aux alentours, comme c'est le cas autour du Musée de Branly.* »

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, rappelle que pour toute activité de restauration, la réglementation s'applique. La Ville de Paris sera vigilante à ce que les projets soient respectueux des riverains de ce point de vue.

SITE ESPLANADE DES INVALIDES

« *Est-il envisagé de gagner de l'espace en créant un deuxième niveau sous le niveau actuel ?* »

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, explique que d'un point de vue technique, un deuxième niveau semble difficile à prendre en compte. Néanmoins, les équipes pourront faire des propositions inédites dans l'objectif de faire rentrer la lumière dans ces sous-sols.

« *J'ai travaillé des nombreuses années pour l'association du Musée Air France dans le sous-sol et je connais très bien l'histoire. Lors de la crue de 1910 tout le monde était sous l'eau. C'est un aspect à ne pas négliger. Ensuite, en prévision des JO il aurait été intéressant de ramener des hélicoptères mais l'Esplanade des Invalides n'est peut-être pas assez sécurisante. Puis, le 7^e manque d'équipements sportifs, et les piscines sont loin. Il faut donc*

privilégier les équipements sportifs et culturels à cet endroit. Il ne faut pas maintenir la déchèterie car l'esplanade des Invalides est un trop bel endroit pour ça.»

Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA, précise que la déchèterie est importante, et qu'elle doit rester à proximité pour l'usage des habitants et des services .

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, explique que la réglementation existante (PPRI et documents d'urbanisme) pour les inondations s'applique sur l'emprise du projet. Le site est très contraint concernant ses destinations futures.

« Le projet est assez petit et il a des répercussions sur une partie de l'esplanade, il y a d'autres projets prévus ? Ça me paraît difficilement rentable. Ensuite, on n'a pas parlé de la surface puisqu'il faut passer par la surface pour accéder au sous-sol et ça modifie l'esplanade. Une attention particulière sera-t-elle accordée à cet aspect ? »

Nancy FERTIN, Responsable adjointe du bureau de la stratégie immobilière, précise que des accès existent du côté du commissariat et du bâtiment Air France. Le besoin d'émergences nouvelles est strictement lié à un projet particulier. Le site est particulièrement sensible au niveau architectural et patrimonial et compte tenu de sa situation en site inscrit et de son intégration au sein du périmètre du patrimoine international de l'UNESCO. L'avis des architectes de Bâtiments de France et la commission des sites est nécessaire à tout projet sur ce site. Les concepteurs ont en tête ces éléments et savent que leur intervention doit être mesurée et soumise aux instances compétentes.

Madame la Maire ajoute que les entrées ne vont pas toucher à l'esplanade et vont se faire par les rues existantes.

René-François BERNARD, Adjoint au Maire du 7^e délégué à l'urbanisme, ajoute que la dimension des sorties et des accès notamment sur les berges est à intégrer dans le projet. Une synergie sera à trouver entre les activités ludiques proposées et les berges. Il considère également que la cohérence avec l'espace artisanal, commercial et culturel autour du site est à prendre en compte par les porteurs de projet.

« Si on regarde le site internet de la mairie de Paris il y a 6 mois, le projet était d'environ 32 000 m². Aujourd'hui on nous dit que c'est environ 20 000 m². Plusieurs entités veulent rester sur place. Mais l'esplanade des Invalides est un espace immense. Entre les deux stations Total il y avait une immense déchèterie. Pourquoi le centre de tri veut rester là où on veut faire quelque chose de nouveau, innovant et accueillant et ne pas l'agrandir là où elle était avant ? GEODIS veut vraiment rester là ? Il faut faire une très belle gare accueillante notamment pour les touristes. La ligne est extraordinaire et relie tous les sites touristiques de Paris. On pourrait faire des Invalides une gare plus touristique. L'esplanade est un espace gigantesque, il faudrait peut-être pousser les services techniques plus loin et y concentrer quelque chose de plus accueillant. »

Madame la Maire précise que la déchèterie est très utilisée par les habitants du 7^e arrondissement qui veulent la préserver.

Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA, explique que le projet vise à transformer cet endroit en utilisant l'esprit de Réinventer Paris et à rendre cet espace attractif. Il s'agit de combiner cela avec le maintien de certains services qui ne peuvent être déplacés ailleurs. Ensuite, les réponses des équipes permettront de restructurer l'ensemble.

Nancy FERTIN, Responsable adjointe du bureau de la stratégie immobilière, indique que les besoins des habitants du quartier ont été exprimés et la préservation de la déchèterie semblait faire consensus. C'est un service nécessaire, ouvert aux Parisiens. Elle représente 1500 m² et un espace de cette taille est difficile à retrouver dans l'arrondissement malgré des recherches qui se sont avérées infructueuses. Néanmoins, le

cahier des charges mentionne la possibilité de proposer son déplacement au sein du site afin d'optimiser l'espace.

Stéphanie FUCHY, Responsable coopération et partenariats, SNCF précise que les occupants qui ne servent pas l'exploitation du RER C ne resteront pas sur le site, c'est le cas de GEODIS par exemple. Une présence des équipes de maintenance est notamment présente sur ce site car il est le seul dans Paris qui permet un accès depuis la route jusqu'au faisceau ferré. Par ailleurs, la gare a été rénovée cet été et c'est un bon début pour le futur projet.

« Les chantiers vont-ils encombrer l'esplanade pendant 5 ans ? »

Madame la Maire explique qu'elle est très attentive aux chantiers dans l'arrondissement. Elle prend l'exemple du chantier à Ségur qui allait se faire sur l'espace public mais elle a proposé un chantier en hauteur collé à l'immeuble. Pour l'Assemblée Nationale, la rue n'a jamais été fermée non plus puisqu'elle demande d'utiliser les cours intérieures. Les équipes de la Mairie du 7^e veillent à ne pas créer des nuisances pour les riverains mais cela nécessite une négociation continue.

« Le dossier paraît très technique. La Ville se penche-t-elle aussi sur le problème de circulation des trains ? »

Madame la Maire précise que ce type de contraintes techniques doit être intégré dans les projets par les candidats. Néanmoins, l'objectif à ce jour est de présenter seulement les grandes lignes du futur projet.

« Est-il possible d'agrandir l'espace en creusant en dessous ? »

Madame la Maire explique qu'un espace plus large serait difficile à prendre en compte pour les promoteurs.

Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA, précise que les emprises concernées par l'appel à projets sont propriété soit de la Ville soit de la SNCF. Il y a donc des aspects techniques mais aussi de propriété qui sont à prendre en compte dans la définition du périmètre.

CONCERTATION / PARTICIPATION

« Comment les habitants du 7^e ont-ils été consultés sur leurs besoins d'équipements ? Y a-t-il eu une communication, un sondage, une étude réalisée ? »

Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA, indique que la réunion ce soir permet aux habitants d'exprimer leurs attentes. Elle rappelle qu'un registre électronique est disponible sur le site réinventer.paris où chacun peut déposer des remarques, donner son avis, faire des propositions. Les équipes les consultent régulièrement. De plus, dans son choix, le jury sera très attentif sur la manière dont l'équipe a écouté les habitants et sur l'encrage local du projet.

AUTRES QUESTIONS

« Vous avez évoqué que vous avez évité une fête foraine mais est-il vrai que vous aviez néanmoins donné un avis favorable ? Pensez-vous que ces mesures contre les artisans forains sont justes ? Les enfants et les habitants de l'arrondissement n'ont-ils pas le droit de bénéficier de ce type de loisirs ? Il faut faire une comparaison avec le Marché de Noël du Champs de Mars qui a lieu malgré l'importance significative de la Tour Eiffel. »

Madame la Maire explique que si elle avait donné un avis favorable, la fête foraine serait en place actuellement. Elle précise ne pas être contre les forains mais elle considère que ce lieu n'est pas adapté pour

ce type d'activité notamment pour des raisons de sécurité. Concernant le Marché de Noël, elle explique que tout se fait en consultation avec les riverains et le jour où ils n'en voudront plus, la question de le supprimer se posera.

« J'ai entendu parler d'un projet de la Fondation Dior portée par le groupe LVMH pour une fondation Dior et qui ne laisserait pas de place à d'autres activités de loisir et de restauration. »

Madame la Maire explique qu'une fondation était une des options à l'emplacement du nouveau campus Sciences Po à l'Hôtel de l'Artillerie. Elle précise avoir toujours soutenu Sciences Po dans les négociations qui étaient devenues politiques. Une présentation du projet aura lieu bientôt et elle invite les habitants à y participer.

« Quel est le devenir du restaurant Chez Françoise ? Les parlementaires seront-ils consultés sur cette question ? »

Madame la Maire considère que la sortie du restaurant n'est pas assez attractive pour le 7^e arrondissement. Elle souhaite que les entités présentes sur le site soient intégrées dans l'environnement et correspondent aux exigences esthétiques du site des Invalides.

Nancy FERTIN, Responsable adjointe du bureau de la stratégie immobilière, précise que le restaurant est sous location d'Air France, et à donc vocation à partir. Néanmoins, une offre de restauration pourrait être présente dans de nombreux de projets.

« Je voulais souligner l'aspect négatif qu'engendrera ce projet sur le commerce du fait des travaux qu'il va occasionner et les perturbations liées à la circulation. Madame le Maire, pouvez-vous encore vous opposer à ce projet ? »

Madame la Maire considère que l'appel à projets est intéressant notamment dans sa volonté de valoriser le sous-sol qui n'est actuellement pas à la hauteur de cette esplanade.

« On parle de faire une base de loisir alors que la piscine Emile Anthoine est fermée depuis des années. Une ouverture est-elle prévue pour les Jeux Olympiques ? »

Madame la Maire précise que la piscine se trouve dans le 15^e arrondissement. Les travaux sont terminés et elle ouvrira prochainement.

AVIS ET IDEES DES PARTICIPANTS

Afin de faciliter la lecture, l'ensemble de contributions ont été regroupées et classées par thématique.

CULTURE

« 1. Nous sommes dans le 7^e, 59 000 habitants séparés par l'Esplanade des Invalides. Il y a toujours besoin de deux sites différents pour que les habitants puissent profiter de toutes les activités culturelles ou de loisir. Je suis pour la conservation du gymnase et pour la création d'espaces de loisir, sportifs et de culture. 2. On avait envisagé un espace qui décentraliserait le conservatoire qui est aujourd'hui très engorgé. 3. Notre arrondissement a une activité d'artisans de tous les corps de métier agréable pour tout le 7^e. Compte-tenu de l'augmentation des loyers, ils ne peuvent pas garder leurs locaux. Il devrait y avoir une réflexion sur les modalités permettant de les aider. 4. On n'a pas de salle de cinéma. Dans le cadre du budget participatif on a

demandé que le studio Bertrand soit réanimé mais on nous a dit que cela ne rentrait pas dans le Budget participatif. »

Madame la Maire explique que l'arrondissement est surtout structuré en fonction des 4 paroisses. Cette structuration est visible notamment dans la distribution des crèches. Le projet doit notamment permettre un drainage des habitants de la rue Grenelle, ce qui n'est pas évident.

Concernant le projet Studio Bertrand, elle considère qu'il n'a pas été bien présenté mais qu'il pourrait être présenté sous une forme différente. Madame Dati précise que le cinéma La Pagode a gardé sa vocation contre la volonté des promoteurs qui voulaient le racheter. Ce sera un centre cinématographique avec un lieu de débats avec un aspect international.

En ce qui concerne le Conservatoire, Madame la Maire explique que le budget dépend de la Mairie d'arrondissement et que sa gestion relève de la compétence de la Mairie de Paris La vie culturelle du 7^e est très intense, alors que l'arrondissement est sous-équipé.

ESPACE PUBLIC

« Concernant l'esplanade, je propose de transformer cet espace en parc des Invalides. J'ajoute qu'il faut, en effet, conserver le commissariat et la déchèterie. »

Adeline CHAMBE, Directrice adjointe du cabinet de Jean-Louis MISSIKA, explique qu'il est intéressant pour les équipes d'avoir des propositions sur l'avenir du site puisqu'il n'y a pas de projet à ce jour. Cela permettra aux équipes de comprendre quelles sont les ambitions et les attentes des habitants. En revanche, elle souligne que ce qui est compris dans l'appel à projets concerne le dessous de la dalle et non le dessus. Il n'est donc pas attendu de propositions sur le dessus de la dalle.

« Il y a beaucoup de touristes sur ce site car c'est une zone d'étape, surtout l'été. Il y a peu de possibilité pour s'asseoir. Ne pourrait-on pas profiter de ce projet pour aménager des endroits pour se poser ? On parle beaucoup de culturel et d'aménagement mais on ne parle pas d'entrepreneuriat et d'entreprises. Cette zone pourrait être intéressante notamment grâce à la logistique SNCF qui pourrait être pratique dans les déplacements. »

Madame la Maire explique que la Mairie n'a jamais voulu de bancs notamment pour éviter l'installation de certains publics. Il existe beaucoup de bancs dans les stations de bus par exemple dans l'arrondissement et leur existence est remise en cause pour certains d'entre eux du fait des problèmes de sécurité qu'ils peuvent poser. Madame la Maire ne souhaite pas l'installation de bancs sur l'esplanade dont il convient de préserver la perspective. Elle propose que ce sujet soit éventuellement étudié dans le cadre de l'appel à projet.

SPORT

« Content de voir que Madame la Maire s'inquiète pour les équipements sportifs dans l'arrondissement. Je l'invite à consulter un projet proposé dans le cadre du Budget participatif. Ce projet s'inscrit-il dans la suite des projets proposés dans le Budget Participatif ? »

Madame la Maire explique que les différents projets dans l'arrondissement doivent s'articuler et une idée présentée dans le Budget participatif peut s'intégrer dans le projet sélectionné dans le cadre de Réinventer Paris.

AUTRES ACTIVITES

« C'est très évident mais il faudrait réserver une petite place pour une maison des associations. »

Madame la Maire assure aux participants que le projet devra prendre en compte la création d'un espace pour les associations devra être étudié, notamment suite aux discussions avec la Mairie de Paris, à ce sujet.

« Vous avez dit que le site peut être vendu donc il y a un côté business. Des restaurants, des commerces ou des boîtes de nuit seront proposées ? »

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, indique que le site peut effectivement faire l'objet soit d'une vente, soit d'une location, soit d'une convention d'occupation temporaire. Il ne s'agit pas d'équipements publics. Les espaces seront ouverts au public mais resteront de nature privée.

« Il y a une rénovation qui vient d'être terminée de la gare RER C avec un nouvel accès vers l'Aérogare. Cela signifie-t-il que l'accès en rampe le long du bâtiment sera supprimé ? Il y a un espace autour de la nouvelle entrée – un parking, que va-t-il devenir ? Sur les émergences liées au sous-sol, un espace de jeu pour les enfants lié à l'occupation du sous-sol sur l'espace du parking évoqué par exemple peut-il être envisagé ? »

Stéphanie FUCHY, Responsable coopération et partenariats, SNCF, indique qu'il n'est pas prévu de supprimer la rampe d'accès à la gare RER à sa connaissance et précise que cette partie qui dépend de Gares et Connexions est hors périmètre dans l'appel à projet.

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, ajoute que le parking en surface à côté de l'accès RER évoqué ne fait pas partie du périmètre de l'appel à projets. L'objectif du projet est de trouver des manières d'articuler le dessus avec le dessous puisque le site est actuellement sombre et difficile d'accès.

Madame la Maire précise que la réunion de ce soir permet d'exprimer les attentes des habitants uniquement sur les emprises concernées par l'appel à projets.

« Vous avez parlé des contraintes à long terme concernant la destination des installations. Peut-on imaginer un espace de co-working, ou de start-ups sur le site ? Ces activités peuvent-elles être considérées comme partie du cadre demandé ? »

Nancy FERTIN, Responsable adjointe du bureau de la stratégie immobilière, invite les participants à se référer au PLU qui est très clair sur la zone UV. C'est une Zone Urbaine Verte qui occupe 80% de l'emprise de l'esplanade des Invalides. La surface des voies est en Zone Urbaine Générale qui autorise de nouvelles destinations. Ces prescriptions sont à croiser avec les réglementations du PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) qui sont contraignantes sur le type d'implantations sur le site. Elle rappelle que tous les aspects réglementaires sont disponibles aux porteurs de projet dans le dossier d'informations sur la data room de Réinventer Paris (plateforme numérique d'échange).

Isabelle FABRE, Cheffe de projet Réinventer Paris, invite les équipes à poser les questions techniques sur la data room, ce dans un souci d'égalité de traitement des candidats.

CONCLUSION

Monsieur René-François BERNARD insiste, en clôture de cette réunion, sur la nécessité qu'il y aura de mettre de la cohérence entre le projet de la sous-dalle et la commercialité du quartier du Gros Caillou.

Madame la Maire remercie les participants de leur présence. Elle tient à préciser que l'avenir du site est pour l'instant ouvert mais une idée plus précise sera présentée à la fin de l'année. Elle invite les participants à la réunion de présentation du projet de campus universitaire de l'Hôtel de l'Artillerie le 15 février à 19h30.